ISSN 0995 - 8584

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons...»

CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leur Amis

Fondateurs : Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège : 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan - Téléphone : 06 10 98 84 15
E-mail : anffmrfa@gmail.com
Site internet : www.familles-de-fusilles.com

N° 272 - 1e trimestre - 31 mars 2020

CONFINEMENT

L'épidémie de Covid-19 nous a tous confinés. Je pense à vous au delà des services publics et des entreprises privées mobilisés pour faire face à l'épidémie. En effet, nous faisons pratiquement tous partie, compte tenu de notre âge, des « personnes à risques ». Donc, restez chez vous et prenez le maximum de précautions pour éviter les contaminations.

Ce confinement a évidemment des conséquences pour notre association. Nous n'avons plus accès à notre courrier et à notre local. Nous ne pouvons plus nous réunir. Sans doute, l'impression de ce journal va être perturbée. C'est pourquoi nous vous demandons d'être indulgents compte tenu de cette situation. Nous pourrons cependant sans doute maintenir nos cérémonies du quatrième trimestre 2020.

Ce confinement pèse aussi sur une des questions qui nous préoccupent le plus actuellement, le carré des fusillés d'Ivry. Nous y avons constaté en octobre dernier des inhumations périnatales. Avec Edgard de Bortoli, notre association est intervenue à la mairie de Paris qui nous rassuré tout en ne donnant pas suite à la proposition d'Edgard de venir avec les élus constater nos affirmations sur place. En février dernier, le même constat a été refait avec de nouvelles tombes postérieures au mois d'octobre. Nous sommes de nouveau intervenus avec l'ANACR-29, le CPL, la FNDIRP, l'Association du Souvenir des fusillés du Mont Valérien et de l'Ile de France et une réunion pour régler ce problème avec la maire de Paris, les élues responsables des secteurs concernés (cimetières et mémoire) a été programmée. Cette réunion, prévue le 17 mars dernier, au début du confinement, a été reportée. Il va de soi que notre association demande l'arrêt immédiat des inhumations et la remise en état du carré du souvenir.

Ce confinement peut être aussi pour nous du temps libre pour trier et ranger nos papiers, notamment ceux relatifs à nos parents fusillés et massacrés et de réfléchir de nouveau à leur utilisation utile pour la mémoire de la Résistance. D'abord en les utilisant pour l'information par notre association. En plus d'articles pour notre journal, nous avons 3 applications informatiques, notre site (familles-de-fusilles.com), notre page Facebook (@FusillesResistance) et notre compte Instagram (anffmrfa) *(Voir également page 12)*. Ensuite, en complétant ou en rajoutant les biographies chez notre partenaire du dictionnaire des fusillés et massacrés (pennetier.claude@orange.fr) si nos parents y figurent. Dans le cas contraire, vous pouvez les rajouter en vous adressant à notre correspondant du dictionnaire (sylvie-jean.darracq@wanadoo.fr) ou directement au dictionnaire. Enfin en faisant des dépôts chez notre partenaire, le Musée de la Résistance Nationale (secretariatmrn@gmail.com) si nos enfants ne voient pas l'intérêt de garder pour eux ces documents. Il va de soi que d'autres sites ou musées peuvent aussi répondre à ces objectifs et que vous pouvez nous écrire si vous ne maîtrisez pas internet. C'est aussi l'occasion de réfléchir à la manière dont vous pouvez nous aider, d'autant plus qu'après 3 ans de gestion financière serrée, nous retrouvons notre équilibre financier *(voir compte rendu AG dans ce numéro)* ce qui va nous permettre de donner un nouvel élan à l'association.

Jean DARRACQ, Président de l'ANFFMRF-A

SOMMAIRE

Éditorial, p. 1
- Confinement

Vie de l'association, p. 2

Assemblée générale 2019, p.4

Histoire, p. 7
- Le camp d'Aincourt

Commémorations, p. 8
- Chateaubriant
- Saint-Martin-en-Ré
- Belle-Beille

Page pratique, p. 12
- Les réductions d'impôts

ANFFMRF-A
9 rue Amédée Picard
94230 CACHAN
Téléphone 06 10 98 84 15
RER B Arcueil-Cachan
puis bus 187

Site internet
www.familles-de-fusilles.com

Facebook
@FusillesResistance

Instagram
anffmfra

www.familles-de-fusilles.com
N'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail à
anffmrfa@gmail.com

Nouvelles de l'association

NOS PEINES (ANNEE 2019)

Jacques Miot, commissaire au compte du leg Pierrain. Georges Durou, arrêté en 1940, déporté le 24 janvier 1943 à Sachenhausen, était président de l'association des fusillés de Souge*. Claudie Camu-Laroque, fille de Victor Recourat, fusillé le 26 février 1943 au Mont Valérien. Roger Bourderon, historien. Alfred Coutarel, déporté, décédé en 2016. Georges Allombert. Bernard Germain. Jean-Max Buisson, petit-fils de Gilbert Védy « Médéric », suicidé sous la torture le 21 mars 1944*.

*Voir *Châteaubriant* n°268 décembre 2018) et son témoignage « Mes printemps de barbelés 1940-1945», *Châteaubriant* n°269 juin 2019 et *Médéric, Maxime, Raymond et les autres... héros oubliés 1940-1944* de Laurent Védy Livre disponible en ligne en version ebook kobo fnac:https:fr.kobo.com

DECORATIONS

Lundi 9 mars 2019, Jean Villeret a été distingué par les insignes du mérite de commandeur dans l'ordre de la légion d'Honneur. La décoration lui a été remise par le général Bruno Dary, représentant le Président de la République dans les salons de l'hôtel de ville de Maisons-Alfort.
Jean Villeret, co-président de la FNDIRP, est un assidu de nos commémorations d'octobre au cimetière d'Ivry, huit de ses camarades ont été fusillés en mai 1944 au Mont Valérien. Il passe en zone libre en novembre 1942 pour gagner l'Afrique du Nord. Le débarquement américain à Alger et l'invasion de la zone sud rendent impossible son projet. Rentré à Paris, réfractaire au STO, en janvier 1943, il s'engage dans les FTP. Arrêté le 31 janvier 1944 à Créteil par les Brigades Spéciales, il est emprisonné à Fresnes et il subit les interrogatoires de la Gestapo rue des Saussaies. Début juillet 1944, il est déporté au camp du Struthof puis évacué devant l'avance alliée à Dachau, puis au commando d'Allach dans les usines BMW.
De retour en France, il s'engage dans la mémoire de la Déportation, notamment en témoignant dans les écoles. Il a aujourd'hui 97 ans.

CALENDRIER

Il est impossible aujourd'hui de présenter un calendrier des manifestations commémoratives du 2e trimestre 2020. Si les manifestations prévues ont lieu, elles seront très simples. En particulier, l'intervention des scolaires se fera à minima car avec les établissements fermés, les préparations n'ont pas pu se faire. Parmi les cérémonies normalement à venir, citons le 27 mai Journée Nationale de la Résistance, samedi 6 juin Mont Valérien, mardi 9 juin massacre de Tulle, mercredi 10 juin massacre d' Oradour, samedi 13 juin Valréas...
Pour le second semestre, le point sera fait dans notre numéro de juin de Châteaubriant. Cependant, dès maintenant, vous pouvez noter que les cérémonies de Châteaubriant ont lieu le 17 et 18 octobre et de Souge le 25 octobre. Pour notre association, la cérémonie du cimetière parisien d'Ivry est fixée le 10 octobre, la cérémonie patriotique d'hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 le samedi 12 décembre et le colloque le vendredi 11 décembre

LOI DE FINANCES 2020

Dès 2022, les veuves d'anciens combattants

âgées de plus de 74 ans peuvent profiter de la demi-part fiscale supplémentaire, dès lors que leur conjoint est décédé après 65 ans. Les titulaires de la carte d'ancien combattant bénéficient d'une demi-part supplémentaire dès l'âge de 74 ans.
Cette majoration est également accordée à leurs veufs ou veuves du même âge. Actuellement, il existe une différence de traitement selon l'âge de décès du mari : une veuve de 74 ans a droit à une demi-part supplémentaire, lorsque son mari, lui-même bénéficiaire de l'avantage fiscal, meurt à 74 ans. S'il est décédé plus tôt, le conjoint survivant n'y pas droit.
Afin de mettre fin à cette inégalité, la loi de finances pour 2020 étend le bénéfice de la majoration de quotient familial aux veuves d'anciens combattants âgées de plus 74 ans, dont le conjoint meurt après 65 ans (60 ans dans certains cas), âge à partir duquel la retraite du combattant peut être demandée.

OUTILS INFORMATIQUES

Compte Instagram de l'association
Un compte Instagram a été créé pour toucher les jeunes. Ce réseau social permet de poster des photographies (format jpg) avec des commentaires. Pour vous abonner, dans le moteur de recherche Instagram taper «anffmrfa». Pour l'alimenter, envoyez documents (format jpg) et commentaires à hvally.redac@gmail.com.

Demande d'information au centre des victimes du nazisme de Arolsen
Ce centre allemand de victimes du nazisme stocke une masse impressionnante de documents sur les victimes du nazisme. C'est un point incontournable pour les recherches des familles. Son site en français est très facile à utiliser : http://collections.arolsen-archives.org

Rappel : notre numéro 271 de décembre 2019 est paru sous forme numérisée sur notre site www.familles-de-fusilles.com. N'oubliez pas, si ce n'est déjà fait, d'envoyer votre adresse mail à anffmrfa@gmail.com

SOMMAIRE

p 1 Éditorial : Nos adhérents descendants des résistants du 19e
p 2 Nouvelles de l'association : fichier, réunion avec l'ANACR, comité de pilotage du fort de Romainville, prix Philippe Vianney-défense
p 3 Commémorations : fusillés de la citadelle de Calais, fusillés du Ruchard
p 4 Hommage aux fusillés du 15 décembre 1941, mairie du 19e arrondissement
p 5 Fusillés de Souge, hommage de la CGT, cérémonie de l'association des fusillés de Souge
p 6 Fusillés de Signes
p 7 Vient de paraître : «Un aveyronnais dans l'enfer de Buchenwald-Dora»
p 8-9 Histoire : Le massacre d'Habère- Lullin.
P 10-11 Les 4 fusillés du 15 décembre 1941 habitant le 19e

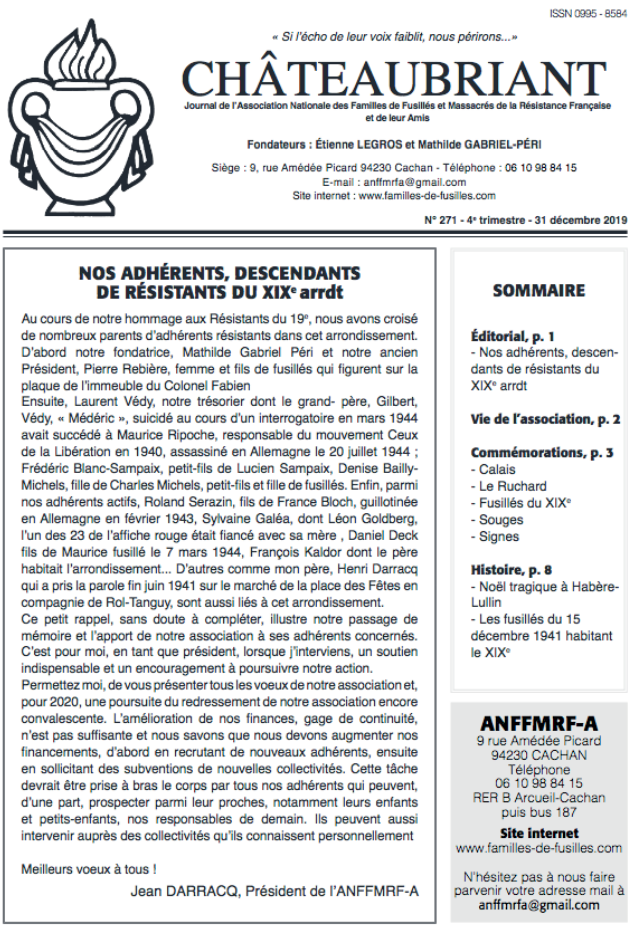

ISSN 0995 - 8584

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons... »

CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leur Amis

Fondateurs : Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège : 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan - Téléphone : 06 10 98 84 15
E-mail : anffmrfa@gmail.com
Site internet : www.familles-de-fusilles.com

N° 271 - 4e trimestre - 31 décembre 2019

NOS ADHÉRENTS, DESCENDANTS DE RÉSISTANTS DU XIXe arrdt

Au cours de notre hommage aux Résistants du 19e, nous avons croisé de nombreux parents d'adhérents résistants dans cet arrondissement. D'abord notre fondatrice, Mathilde Gabriel Péri et notre ancien Président, Pierre Rebière, femme et fils de fusillés qui figurent sur la plaque de l'immeuble du Colonel Fabien
Ensuite, Laurent Védy, notre trésorier dont le grand- père, Gilbert, Védy, « Médéric », suicidé au cours d'un interrogatoire en mars 1944 avait succédé à Maurice Ripoche, responsable du mouvement Ceux de la Libération en 1940, assassiné en Allemagne le 20 juillet 1944 ; Frédéric Blanc-Sampaix, petit-fils de Lucien Sampaix, Denise Bailly-Michels, fille de Charles Michels, petit-fils et fille de fusillés. Enfin, parmi nos adhérents actifs, Roland Serazin, fils de France Bloch, guillotinée en Allemagne en février 1943, Sylvaine Galéa, dont Léon Goldberg, l'un des 23 de l'affiche rouge était fiancé avec sa mère , Daniel Deck fils de Maurice fusillé le 7 mars 1944, François Kaldor dont le père habitait l'arrondissement... D'autres comme mon père, Henri Darracq qui a pris la parole fin juin 1941 sur le marché de la place des Fêtes en compagnie de Rol-Tanguy, sont aussi liés à cet arrondissement.
Ce petit rappel, sans doute à compléter, illustre notre passage de mémoire et l'apport de notre association à ses adhérents concernés. C'est pour moi, en tant que président, lorsque j'interviens, un soutien indispensable et un encouragement à poursuivre notre action.
Permettez moi, de vous présenter tous les voeux de notre association et, pour 2020, une poursuite du redressement de notre association encore convalescente. L'amélioration de nos finances, gage de continuité, n'est pas suffisante et nous savons que nous devons augmenter nos financements, d'abord en recrutant de nouveaux adhérents, ensuite en sollicitant des subventions de nouvelles collectivités. Cette tâche devrait être prise à bras le corps par tous nos adhérents qui peuvent, d'une part, prospecter parmi leur proches, notamment leurs enfants et petits-enfants, nos responsables de demain. Ils peuvent aussi intervenir auprès des collectivités qu'ils connaissent personnellement

Meilleurs voeux à tous !

Jean DARRACQ, Président de l'ANFFMRF-A

SOMMAIRE

Éditorial, p. 1
- Nos adhérents, descendants de résistants du XIXe arrdt

Vie de l'association, p. 2

Commémorations, p. 3
- Calais
- Le Ruchard
- Fusillés du XIXe
- Souges
- Signes

Histoire, p. 8
- Noël tragique à Habère-Lullin
- Les fusillés du 15 décembre 1941 habitant le XIXe

ANFFMRF-A
9 rue Amédée Picard
94230 CACHAN
Téléphone
06 10 98 84 15
RER B Arcueil-Cachan
puis bus 187
Site internet
www.familles-de-fusilles.com

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail à anffmrfa@gmail.com

Assemblée générale 2020 de l'association

C'est dans des conditions particulières que s'est tenue notre assemblée générale. Nous l'avons maintenue pour des raisons administratives, notamment les demandes de subventions et il a été prévu d'organiser si nécessaire une réunion au mois de mai afin de permettre les interventions de nos comités de province ne pouvant être présents à cette assemblée (aujourd'hui annulée). Donc, évidemment beaucoup d'excusés, notamment les provinciaux. Le compte-rendu a été complété par quelques informations postérieures à notre assemblée générale (carré d'Ivry, confinement).

ACTIVITÉS EN 2019

CONFÉRENCE DE LAURENT VEDY LE SAMEDI 1er JUIN 2019 À LA BIBLIOTHÈQUE DE CACHAN DANS LE CADRE DES ATELIERS DU VAL DE BIEVRE

Laurent Vedy, notre trésorier, petit-fils de Gilbert Vedy « Médéric » dirigeant du mouvement Ceux De la Libération, député à l'Assemblée d'Alger a présenté la Résistance des 3 frères Vedy originaires de Cachan. Cette conférence s'est faite dans le cadre des Ateliers du Val de Bièvre, société d'histoire d'Arcueil-Cachan.

CÉREMONIE DU CIMETIÈRE PARISIEN D'IVRY LE13 OCTOBRE 2019

Comme chaque année, elle a rassemblé une assistance importante, notamment une délégation particulièrement fournie des élèves de l'établissement scolaire Jeanne d'Arc du Kremlin-Bicêtre qui participe depuis deux ans à l'animation de notre cérémonie (lecture des lettres de fusillés). Il faut cependant remarquer la diminution de participation des officiels élus d'Ile-de-France et des ambassades. En revanche, les directions nationales de la FNDIRP et de l'ARAC et l'ANACR 29 l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé Aincourt, le Souvenir français... étaient présentes ainsi que le directeur de l'ONAC-VG de Paris, un maire-adjoint d'Ivry et de Choisy-le-Roi... Jacques David, pour alimenter le site Facebook de notre association qu'il anime a réalisé des interviews de participants. C'est aussi à l'occasion de cette cérémonie que nous avons constaté la présence sur le carré des fusillés d'inhumations de nouveaux-nés avec Edgard De Bortoli et André Rakoto, directeur de l'ONAC-VG de Paris. Suite à l'intervention rapide de notre association vers Mme Catherine Vieu-Charier, adjointe au maire en charge du monde combattant, Mme Pénélope Komytès, maire-adjointe aux cimetières, nous a assuré qu'aucun creusement n'avait eu lieu sur le carré. De plus, elle n'a pas répondu à l'invitation d'Edgard De Bortoli à venir constater sur place les dégâts. Début février 2020, de nouvelles tombes sont vues sur le carré. Nos associations (ANFFMRFA, MONT VALÉRIEN, ANACR 29, CPL, FNDIRP) interviennent de nouveau à la mairie de Paris. La réunion prévue le 17 mars est reportée à cause du confinement. Il va de soi que notre association demande la remise en état du terrain sans sépultures. Enfin, toujours à propos du cimetière d'Ivry et pour compléter l'information du monument copie de la dalle de la clairière du mont Valérien qui fait état de 4 500 fusillés, nous proposons qu'un monument ou une stèle soit érigée pour la mémoire des fusillés et massacrés.

COLLOQUE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019

Il faut rappeler que ce colloque piloté par notre association est fait en partenariat avec le comité du Souvenir des fusillés du Mont Valérien et de l'Ile de France, les familles de fusillés de Caen, l'amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, la Mémoire de la Résistance Juive (MRJ-UJRE).

En tenant compte des actions contre la réforme des retraites et des problèmes de transports, notre colloque a été repoussé deux fois. Une fois au 24 janvier et une deuxième fois au 11 décembre 2020. Les inscriptions permettaient de prévoir une assistance au même niveau qu'en 2018. La capacité de l'auditorium permet d'augmenter le nombre de participants.

Le programme ci-dessous qui est reconduit a été réalisé avec l'aide de l'équipe du dictionnaire des fusillés Maitron.

- La France après le débarquement, Etat des lieux (Claude Pennetier)
- Les grèves insurrectionnelles dans la région parisienne: (Jérome Beauvisage)
- Oradour-sur-Glane, un massacre impensable ? (Dominique Tantin)
- Les déportations après le débarquement (Claudine Cardon-Hamet)
- La Répression dans les régions
- Zone des combats (Jean Quellien), Bretagne Morbihan, (Jean-Pierre et Jocelyne Husson), Sud-Ouest, région de Toulouse (André Balent), Centre-Ouest, Creuse, Vienne, Haute-Vienne (Michel Thébault).

La tenue du colloque est subordonnée à la mise à disposition pour nos associations de l'auditorium de la ville de Paris. Durant la mandature qui s'achève nous l'avons toujours utilisé. C'est l'occasion de remercier la Ville de Paris et particulièrement Mme Catherine Vieu-Charier, adjointe au maire, en charge du monde combattant et à la mémoire.

HOMMAGE AUX FUSILLÉS DU DÉCEMBRE 1941

Cette cérémonie a eu lieu dans le 19e arrondissement le samedi 14 décembre. Elle commence par un recueillement sur les plaques de Lucien Sampaix et Charles Michels, rue des Bois. Frédéric Blanc-Sampaix a rendu hommage à son grand-père, à André Biver, fusillé en octobre 1942 et à Isidore Grinberg, guillotiné le 8 août 1942. Frédéric a aussi rappelé que sa mère, Simone Sampaix, fille de Lucien Sampaix a été déportée dans le convoi des 31 000 pour Résistance. Denise Bailly-Michels a, quant à elle, retracé avec émotion la vie de son père Charles Michels, député communiste, fusillé à Châteaubriant en octobre 1941. Ensuite, la cérémonie officielle a lieu au monument aux morts de la mairie. Symbole du passage de mémoire, la gerbe de notre association a été déposée par Michèle Gautier, Denise Bailly-Michels, filles de fusillé et de déporté, accompagnées par Eva, arrière-petite-fille de Lucien Sampaix et Rose, arrière-petite-fille de Charles Michels. Dans la salle du conseil, Jean Darracq intervient pour notre association, Claude Tallarini pour le comité d'entente des anciens combattants, suivis par M. Chiche, adjoint au maire du 19e, chargé de la mémoire et des relations avec le monde combattant, représentant F. Dagnaud, maire de l'arrondissement. Ils rendent d'abord hommage aux 4 des 95 fusillés du 15 décembre 1941 habitant l'arrondissement, Lucien Sampaix, fusillé à Caen, Ichook Klajfinger, Szasma Wolf Knapajs, Israêl Mardfeld, fusillés au Mont Valérien puis à la Résistance très active dans cet arrondissement populaire. Durant la cérémonie, l'exposition sur Lucien Sampaix, réalisée par notre association, est présentée. Cette présentation devrait être complétée au mois de mai par une conférence mémorielle du 19e arrondissement, activité (annulée à cause du coronavirus).
.

ETRANGERS MORTS POUR LA FRANCE

Comme chaque année, nous sommes intervenus pour que soient reconnus « Morts Pour la France » (MPF) les étrangers fusillés. En 2019, faute de réponse positive du secrétariat d'Etat aux armées chargé des Anciens combattants, notre association s'est directement adressée au Président de la République, sans plus de succès. La Présidence de la

République a accusé réception de notre lettre et l'a envoyée à la secrétaire d' Etat qui nous a fait la même réponse que les années précédentes : la «mention MPF ne peut être décernée qu'à des citoyens français et pour les étrangers à la suite d'actes de Résistance». Sur la centaine de fusillés étrangers qui devraient avoir cette mention, on trouve les 31 otages juifs fusillés le 15 décembre 1941. Notre cérémonie du 19e illustre bien cette question. Israël Mardfeld, naturalisé en juillet 1939, bénéficie de la mention alors que Szasma Knapajs n'en bénéficie pas. Ils ont pourtant étés arrêtés tous les deux comme membres du syndicat des brocanteurs de Belleville, syndicat considéré comme « communiste », dissout en 1939. De plus, Szasma Knapajs s'est engagé en 1939 dans l'armée française. Quatre autres adhérents du syndicat ont été fusillés le 15 décembre (Nyzime Alteireb, Beirel Feiler, Szulschmill Koremblum, Simon Nadel) et un autre, le 24 février 1942 (Joseph Kape). C'est beaucoup pour être considéré comme un hasard. On peut penser que, à travers ce choix d'otage, il s'agit d'anéantir des résistants fichés par la police et que, à ce titre, ils peuvent bénéficier de la mention MPF, même s'ils sont étrangers. Fort de cette analyse, l'association va de nouveau intervenir auprès du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants.

JOURNAL CHATEAUBRIANT

Quatre numéros sont publiés en 2019 comme en 2018, 2 imprimés (mars et septembre) et 2 numérisés (juin et décembre), disponibles sur notre site. Il faut se souvenir que cette décision de ne pas imprimer tous les numéros a été prise pour des raisons financières permettant de maintenir l'association en 2016. Cette décision s'est accompagnée par la volonté de maintenir la revue, ce qui est fait. Au-delà du financement, notre revue ne peut survivre qu'avec l'implication de nos adhérents qui doivent fournir les textes concernant les cérémonies qu'ils organisent et des textes plus généraux pour notre rubrique histoire. Une autre condition pour le maintien de la revue est de constituer une réserve de textes permettant d'avoir deux numéros d'avance pour les rubriques sur l'histoire, les «vient de paraître», la page pratique... A noter, et c'est important pour nos finances, que notre numéro de commission paritaire de presse a été reconduit pour deux ans. Il faudrait retrouver d'ici là un rythme d'impression de tous les numéros.

SITES INFORMATIQUES ET ADRESSES ELECTRONIQUES

Nos 3 applications électroniques fonctionnent :

Boite aux lettres : anffmrfa@gmail.com (informations complémentaires David Beau, Jean Darracq)

Site Internet www.familles-de-fusilles.com (informations complémentaires David Beau).

Facebook : @FusillesResistance (informations complémentaires Jacques David).

Depuis l'Assemblée Générale, nous avons ouvert un compte Instagram Dans le moteur de recherche Instagram, tapez « anffmrfa » pour le trouver. Vous pouvez vous y abonner et le promouvoir autour de vous (renseignements complémentaires Laurent Vedy).

Deux conditions pour les faire vivre, d'abord que nos adhérents les utilisent, ensuite qu'ils en fassent la promotion. Pour les utiliser pleinement, il faut qu'ils nous fassent parvenir leur adresse électronique et qu'ils transmettent de l'information autour d'eux sur nos applications.

De plus, ces adresses mails de nos adhérents servent à envoyer le journal lorsqu'il n'est pas imprimé.

PARTICIPATION A DES ACTIONS CONCERTEES AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

a) Journée Nationale de la Résistance le 27 mai 2020. Les réunions préparatoires auxquelles nous avons participé se sont déroulées normalement. Cependant aujourd'hui, compte tenu de l'épidémie de Covid 19, on ne peut pas assurer qu'elle aura lieu. Si elle a lieu, ce sera à minima.

b) Musée de la Résistance Nationale, inauguration de l'espace Aimé Césaire fin février. Notre association est intervenue au Conseil d'Administration pour rappeler que nous avons des actions communes, notamment le colloque et nous avons demandé à l'Asfmvidf de partager avec nous la demande d'un monument ou d'une stèle pour les fusillés et massacrés. Depuis, nous faisons des démarches en commun au sujet des tombes sur le carré des fusillés. La cérémonie du 6 juin 2020 est annulée et remplacée par un dépôt de gerbes.

c) Dictionnaire des fusillés. Le nombre de biographies est actuellement proche de 20 000. Un colloque organisé par l'équipe du dictionnaire a lieu à Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2020, sur le thème «mourir au maquis». Les conférenciers prévus à notre colloque du lendemain seront présents.

d) Musée de la Résistance des femmes au fort de Romainville. Une première réunion du Comité de pilotage dont nous sommes membre a eu lieu. Une deuxième réunion sera programmée après le confinement. Frédéric Blanc-Sampaix dont la mère a été déportée dans le convoi des 31 000 parti de Romainville sera associé à nos travaux.

d) UFAC. Hubert Deroche participe activement aux activités de l'UFAC.

g) Commémorations en province. Nos adhérents organisent et participent à de nombreuses commémorations et déposent des gerbes au nom de notre association (Beaucoudray, Bordelongue, Citadelle de Calais, Châteaubriant, Congis, La Braconne, La Maltière, Le Ruchard, Oradour, Valréas)

L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SANITAIRE

a) les élections municipales

Nous devons être attentifs aux résultats car ils peuvent modifier nos sources de financement avec les nouvelles majorités. A noter que la subvention de la Ville de Paris qui aurait pu être votée en février ne l'a pas été. La ville de Paris nous a assuré qu'elle sera votée.

b) La résolution du 19 septembre 2019 du parlement européen sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe. Cette résolution met sur un pied d'égalité les victimes du nazisme et du stalinisme à partir des « totalitarismes» nazis et communistes et les rend responsables tous les deux de la dernière guerre. Cependant, il est difficile d'admettre l'assimilation entre les deux régimes. Notre bureau a laissé à l'assemblée la décision de voter une motion sur ce sujet vers le Conseil de l'Europe. Après une discussion « tour de table » approfondie sur le contenu de la résolution et l'opportunité d'une motion de notre association, il a été décidé de ne pas faire de commentaires sur une résolution qui date de septembre 2019.

c) Après notre Assemblée Générale et notre réunion de bureau, le gouvernement a décidé le confinement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Cette mesure juste va limiter notre activité. Nous ne pouvons plus nous déplacer loin de nos domiciles et n'avons plus accès à notre bureau de Cachan et à notre lieu de réunion dans le 3e arrondissement. Nous demandons à nos adhérents beaucoup de compréhension dans cette période difficile. Nous avons la chance d'avoir nos principales activités nationales en octobre et décembre prochain et nous espérons pouvoir les maintenir.

INTERVENTIONS DE NOS COMITES DE PROVINCE

Tous les membres des Comités de province qui auraient dû intervenir pour présenter leur activité sont excusés à cause des perturbations de la SNCF (Souge, Savoie-Leman, Touraine, Pas de Calais...)

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

ADHERENTS
179 en 2011, 115 en 2016, 144 en 2017, 117 en 2018 ; 130 en 2019
Après une forte augmentation en 2017, nous avons de nouveau baissé en 2018 pour redresser en 2019 sans toutefois atteindre notre niveau de 2018. Cette baisse est naturellement due aux décès qui ne sont pas compensés par de nouvelles adhésions. A signaler fin 2019, l'adhésion de Philippe NAWROCKI conseiller municipal du 19è chargé de la mémoire.

COTISATIONS
les cotisations : individuelles (32 et 50€), collectives (100€). Nos adhérents restent attachés à notre association, beaucoup versent 50€, voire plus comme le montre la répartition des premières cotisations reçues cette année. Certains, compte tenu de leur budget, restent à 32€ et nous signalent qu'ils ne peuvent verser plus. Pour l'année 2020 en cours, elles vont de 32€ (14 cotisants) à 50€ (20), 80€ (1), 100€ (7) et 300€ (1). Il est proposé de garder les mêmes montants de cotisations.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après un appel général à candidature, il n'y a aucun candidat et Daniel Beck a démissionné

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU DE L'ASSOCIATION
Présidente d'Honneur : Jacqueline Ollivier-Timbaud (décédée)
Membres d'Honneur : Gemaine Bonnafon (décédée), Sylvaine Galéa Jean-René Mellier (décédé), Suzanne Plisson, Camille Senon, Hélène Bieret, Jacques Carcedo , Michel Bouet, Michèle Gautier
Président : Jean Darracq, 14 avenue du Pont Royal 94230 Cachan
Secrétaire Général : Franck Journel, maison le logis de la Tour 28190 Villebon
Trésorier : Laurent Vedy 7 rue du printemps 92370 Chaville
Trésorière-adjointe : Dominique Carton, 49 cité Jouffroy-Renault 92110 Clichy
Autres membres du bureau : Denise Bailly-Michels, Philippe Beaudelot, Frédéric Blanc-Sampaix, Madeleine Charitas-Warocquier, Robert Créange, Jacques David, Hubert Deroche, Georges Duffau-Epstein, Jacqueline Neplaz-Bouvet, Jean Pierre Rainaud, Naftati Skobek, Claudette Sornin, Renée Thouanel

JOURNAL CHATEAUBRIANT
Directrice de Publication : Denise Bailly-Michels
Comité de lecture : Denise Bailly-Michels, Hélène Bieret, Jean Darracq, Georges Duffau-Epstein, Michèle Vignacq

COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER
Présidente : Claudine Coiffard-Millot
Membres : Andrée Deroche, Arlette Rebiere, Christian Bombaron

REPRESENTANT A l'UFAC
Hubert Deroche (suppléant Jean Darracq)

PORTE-DRAPEAU
Titulaire : Claudette Sornin
Suppléante : Katy Giraud
Suppléante (Paris) : Yasmine Cajon
Daniel Beck est démissionnaire parce qu'il habite trop loin pour participer à l'activité de l'association, mais il reste très attaché à l'association. Philippe Beaudelot de l'Amicale Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt a été rajouté à la liste afin d'assurer une meilleure coordination avec l'amicale de Châteaubriant.

REUNIONS DE BUREAU
Compte tenu des décisions antérieures, tous les membres du Conseil d'Administration-Bureau sont convoqués aux réunions et reçoivent tous les documents. Notre « bureau » s'est réuni plusieurs fois en 2019 (convocation et expédition des documents à tous les membres du Conseil d'Administration. Nous avons noté une augmentation des membres présents puisqu'aux participants habituels (Denise Bailly-Michels, Dominique Carton, Jean Darracq, Jacques David, Laurent Vedy) se sont joint Robert Créange et Jean-Pierre Raynaud. Depuis le mois de septembre, comme prévu, Frank Journel a repris ses activités au sein de notre groupe et suit particulièrement avec Laurent - et une étudiante - les subventions. Jacques David a mis en place un nouveau service de communication informatique. Ce n'est pas encore suffisant car la charge de travail du Président est trop importante d'une part et, d'autre part, pour la suite de notre association, il faut, comme c'est normal, préparer la relève.

BILAN FINANCIER

LES DEPENSES
Les dépenses engagées en 2019 d'un montant de 14 560,91€ sont ventilées de la façon suivante :
Honoraires David Beau : 5 264,02 €
Imprimerie et routage : 2 499,00 €
Locations: 193,14 €
Missions-receptions-cérémonies : 2 380,10 €
Frais divers, transports, assurances, frais bancaires : 944,43 €
Virement épargne : 1050 € (provision colloque)

LES RECETTES
Les recettes de 2019 d'un montant de 13 930€
Cotisations des adhérents : 6 356 €
Dons des adhérents : 4 564 € (dont 2 400 € du mandat d'une conseillère municipale de Cachan)
Subventions municipales : 2 960 €
Dons des entreprises : 0 € (2000€ reportés sur le budget 2020)
Les recettes de 2019 d'un montant de 13 930 € ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses. La perte est de 630,91€. Cette perte est à relativiser, compte tenu de la provision pour le colloque)
Le compte courant de la Banque Postale affiche un compte créditeur au 31/12/2019 de 1 481,25€
Les comptes épargnes affichent un placement de 3 242,08€
Grâce à la gestion stricte de notre trésorier, qu'il faut remercier, les comptes de l'association ont été redressés en 3 ans. Ils reviennent pratiquement à l'équilibre. Pour mémoire, Déficits de 23 000€ en 2011, 13 000€ en 2016, 7 000€ en 2017, 650€ en 2019. C'est la contrepartie du renoncement à notre local et à l'impression de deux numéros sur 4 de notre journal *Châteaubriant*.
Il faut aussi noter que, côté recettes, la participation de l'élue de Cachan n'est pas assurée au même niveau, compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, et qu'il nous faut augmenter notre nombre d'adhérents. De plus, les subventions des collectivités baissent. Ceci d'autant plus qu'il nous faudrait réimprimer les quatre numéros de notre journal que nous maintenons.
Le projet de budget 2020 dans la continuité de celui de 2019 est également présenté. Dans ce budget, il est prévu de rémunérer une étudiante pour suivre avec notre trésorier les subventions. En effet, David Beau qui assurait ce travail, ne peut plus le faire.
Au cours de cette Assemblée Générale, les rapports moraux et financiers ont été adoptés à l'unanimité, ainsi que la proposition de ne pas augmenter le montant des cotisations.
Le programme d'activité 2020 est la continuation des actions de 2019 en intégrant les améliorations qui peuvent encore être faites.
A noter également que pratiquement tous les points mentionnés dans les rapports ont fait l'objet d'informations dans les journaux *Châteaubriant* de 2019

Le camp d'Aincourt

L'année du 75e anniversaire de la libération des camps, c'est aussi le 79e anniversaire de l'arrivée des premiers patriotes dans l'ancien sanatorium de la Bucaille pour faits de Résistance. Nombre d'entre eux sont des ouvriers, syndicalistes, militants associatifs, élus municipaux, parlementaires, conseillers généraux et maires. Beaucoup sont fichés par la police de la sûreté Nationale depuis la chute du Front Populaire.

Le sanatorium est installé au coeur de la forêt de la Bucaille en Seine-et-Oise, aujourd'hui Val d'Oise (95). Il est isolé de toute habitation. Les malades sont expulsés. L'établissement devient un camp entouré de barbelés, surmonté de miradors. Le préfet est un collaborateur zélé, aidé par le commissaire Andrey, une brute qui fait régner la terreur aidé par une légion de gendarmerie et autres gardes mobiles.

La répression et la persécution qui depuis les pleins pouvoirs de Pétain monte sans cesse en puissance et fin décembre 1940, on compte 670 détenus. Ils sont envoyés aux centrales de Fontevraud et Poissy et aux camps de Châteaubriant, Voves et Rouillé. Parmi ceux-ci, figurent les fusillés du 22 octobre 1941 à Châteaubriant. Pendant les 20 mois de fonctionnement, 1 500 enfants, femmes, hommes y seront détenus et dirigés comme otages vers les pelotons d'exécution et les camps de concentration. Deux cent d'entre eux sont dans le convoi des 45 000 du 6 juillet 1942. Le 4 décembre 1940, 100 détenus sont transférés à Châteaubriant et 54 le 6 avril 1941. Le 27 juin 1941, 85 détenus sont transférés à Compiègne et 26 le 6 février 1942. Le 6 septembre 1942, 150 sont transférés à Rouillé. Les trois derniers transferts à Voves précèdent la fermeture le 15 décembre 1942. Depuis le 11 novembre 1942, franchissement de la ligne de démarcation par la Wermacht, les masques sont tombés. Vichy perd le peu de légitimité qui semblait lui appartenir et il lui revient de suppléer le Reich là où il n'est pas en capacité de fournir des forces pour les opérations policières et de maintien de l'ordre, d'enquêtes et de filatures.

Vichy va mettre en oeuvre les lois de réquisitions d'une main d'oeuvre servile de jeunes français à l'heure de la guerre totale pour travailler dans les usines allemandes. Le camp d'Aincourt va subir une transformation sous les directives du secrétaire général à la police René Bousquet qui répartit avec le chef supérieur de la SS en France les tâches entre les polices françaises et hitlériennes. Aincourt devient un centre de formation des groupes mobiles de réserves. Ces groupes sont engagés aux cotés de la milice, notamment aux Glières et dans le Limousin.

Aujourd'hui, une stèle porte un texte qui rappelle que ce bel endroit à proximité d'un jardin japonais a été aux heures où la France était livrée à l'occupant allemand un lieu de souffrance et de désespérance pour ceux qui avaient choisi la Résistance ou ceux qui sans autre raison que leur appartenance à une religion se trouvaient désignés pour mourir par l'idéologie nazie. Leur souvenir est commémoré chaque année début octobre.

Jean Pierre RAYNAUD

2019 -78e anniversaire des Fusillés de Châteaubriant

Comme chaque année depuis 1945, année de sa création, l'Amicale de Châteaubriant - Voves - Rouillé - Aincourt, avec ses Comités, ont organisé les cérémonies du 78e anniversaire des Fusillés de Châteaubriant. Elles ont eu lieu les 19 et 20 octobre. Ce 78e anniversaire était placé sous le thème "Ils défendaient la vie", évocation historique écrite et mise en scène par les Tréteaux de France, Centre Dramatique National, avec la participation d'une trentaine d'élèves de CM1 et CM 2 de l'école Lucie Aubrac de Saint-Vincent des Landes.

Le samedi 19 octobre, après les cérémonies traditionnelles au Camp de Choisel et au Château de Châteaubriant, une cérémonie était organisée à Saint-Aubin-des-Châteaux où furent inhumés Jean Pierre Timbaud, Maximilien Bastard et Huynh Kuong An, pour la pose d'une plaque à l'entrée du cimetière et la réfection de l'emplacement de leur tombe dans le cimetière.

Le Comité local de Châteaubriant est à l'initiative de cette première cérémonie. Il va les poursuivre tout au long de l'année 2020 par l'inauguration d'une plaque dans 4 autres cimetières dont celui de Moidon la Rivière le 18 octobre. En 2021, d'autres cérémonies se tiendront afin qu'au final des plaques soient apposées sur les 9 cimetières où les 27 furent inhumés, 3 par 3.

Le dimanche 20 octobre, une première cérémonie s'est tenue en matinée, en présence de 250 personnes, à proximité de la forêt de la Blisière où 9 otages furent fusillés le 15 décembre 1941. La seconde a eu lieu l'après midi.

Tout d'abord, avant de partir en cortège pour la Carrière des Fusillés, un hommage a été rendu à Fernand Grenier, président de notre Amicale de 1976 à 1992. En tant que député à l'Assemblée consultative provisoire à Alger, il est l'auteur de l'amendement qui accorde aux femmes le droit de vote et d'éligibilité par ordonnance du 21 avril 1944, droit de vote utilisé la 1ère fois aux élections municipales du 29 avril 1945. Ensuite la cérémonie officielle à la Carrière a rassemblé plus de 1 100 personnes, dont de nombreuses familles des 27 fusillés, suivi comme d'habitude, après les interventions de Carine Picard Niles, petite fille d'Odette Niles, Secrétaire générale de l'Amicale, et de Philippe Martinez pour la CGT, par l'évocation historique. Les participants ont beaucoup apprécié le travail réalisé par les Tréteaux de France avec les jeunes élèves de l'école Lucie Aubrac de Saint-Vincent des Landes.

Nous vous donnons rendez vous les 17 et 18 octobre 2020 pour les cérémonies du 79e anniversaire des Fusillés de Châteaubriant. Soyons-y nombreux.

75e anniversaire des fusillades de Saint-Martin-en-ré

Une forteresse peu avenante bâtie par Vauban. A sa base, un espace herbeux qui mène à un parapet dominant des rochers, puis l'océan. Pas facile de s'échapper. Pendant la Seconde Guerre mondiale, en août 1941, les Allemands occupent la citadelle où arrivent des otages, des politiques communistes pour nombre d'entre eux. Ils sont gardés par des GMR, des anciens de la LVF (Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme) Peu à peu, y sont internés des otages, des réfractaires au STO... certains viennent de Voves, de Pithiviers, de Souge, de la butte de Biard, de Châteaubriant, du Mont Valérien. Jusqu'au printemps 1942, le site est sous la direction exclusive des autorités françaises. Les internés sont très jeunes, communistes, socialistes, anarchistes, francs-maçons. Au printemps 1942, la Kriegsmarine prend le contrôle de la forteresse ; les détenus sont affectés aux travaux de défense côtière.

Le 22 juin 1944, la décision est prise par les Allemands de déporter les détenus. Le convoi traverse La Rochelle. Face à l'hostilité de la population, les nazis renoncent, le convoi repart pour Saint-Martin. Le 23 novembre 1944, les détenus sont libérés.

Pour ce soixante quinzième anniversaire, une cérémonie était organisée devant la stèle rappelant ces événements. Les autorités étaient représentées par le maire de Saint-Martin de-Ré, la directrice de la prison, toujours en fonctionnement, la directrice de l'ONAC-VG de Charente maritime.

Une allocution rappelant l'histoire de ce haut lieu de la répression a été lue par Denise Jourdan, petite-fille d'un interné de la forteresse. Il ne reste plus de survivant parmi les internés.

Une réception a suivi la cérémonie à la mairie de Saint-Martin où le maire de la ville a prononcé une courte allocution. Par respect pour les détenus, par fidélité à l'Histoire, il est important que perdurent de telles commémorations. C'est le devoir de notre association d'y veiller.

Robert Créange

Hommage aux 45 fusillés de Belle-Beille (Angers)

Les cérémonies commémoratives comme celle que nous partageons ce matin n'ont de sens que lorsqu'elles sont orientées vers la jeunesse, portées par la jeunesse.

A travers les programmes qu'ils enseignent, les professeurs sont les mieux placés pour transmettre les valeurs républicaines mais aussi pour déceler les dérives qu'elles soient idéologiques ou religieuses.

Plusieurs d'entre-eux sont présents ce matin avec leurs élèves bien que nous soyons en période de vacances scolaires. Qu'ils soient remerciés pour l'importance qu'ils accordent à notre histoire, particulièrement celle de la Résistance et de la Déportation. Chaque année, avec reconnaissance et fidélité, nous venons donc ici pour rendre hommage aux fusillés de Belle-Beille.

Ces hommes pour la plupart très jeunes n'avaient probablement jamais imaginé mourir en héros. Mais il y eut cette seconde guerre mondiale qui ne ressemblait aux autres ni dans son déroulement ni dans ses conséquences.

A partir de 1942, dans notre pays occupé, des anonymes, des Français ordinaires, ulcérés d'être au quotidien épiés, soupçonnés, méprisés, des hommes, portés par une détermination fulgurante d'opposition, ont trouvé en eux la force d'affronter les oppresseurs. Ils ne supportaient plus les humiliations, les privations, les restrictions, les contrôles d'identité, les drapeaux nazis au fronton de nos édifices, pas plus que cette furie paranoïaque, cette abjection frénétique, obsessionnelle : la haine des juifs.

Ces Français patriotes n'en pouvaient plus de supporter l'occupant parvenu à l'excellence dans la pratique du pillage, dans l'art de la domination. Ils n'en pouvaient plus de devoir sans cesse parler bas, étouffer leurs convictions, quémander une autorisation, baisser le volume de leur radio, camoufler leurs lumières, obscurcir leurs fenêtres, se méfier des voisins, descendre d'un trottoir pour laisser passer les vainqueurs. De toutes ces frustrations sont nés leur courage et leur audace.

Ils n'avaient pas d'armes ni de fortune mais une volonté farouche de bouter les oppresseurs hors de France. Ils avaient tout simplement leur amour propre et le sens du devoir. Ils ne reconnaissaient plus la France indépendante, équi-

table, fraternelle qu'on leur avait enseignée : celle de l'esprit des lumières, celle de Victor Hugo, le pays des Droits de l'homme

D'ailleurs quels droits leur restait-il ? Où étaient passés, le respect de l'autre et de sa différence, la liberté, l'égalité, la fraternité qui préconisent le droit d'asile, le droit de s'exprimer, de penser, de se déplacer. Le droit de vivre tout simplement ! Ils ne reconnaissaient plus les rues de leurs villes sans les statues déboulonnées par les occupants pour forger leurs canons. Ils détestaient le bruit de leurs bottes dans les rues, celui assourdissant et narquois de leur fanfare sous les kiosques de nos jardins publics.

Alors, dans un trop plein d'angoisse et de chagrin, chacun d'eux a choisi d'agir. Chacun d'eux, ulcéré par l'arrogance des nazis a décidé de «résister ». Permettez-moi d'emprunter à Mark Twain cette très belle formule : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! »

Ils ont fait comme ils ont pu : arraché des affiches, distribué des tracts, saboté des voitures allemandes, des locomotives, déboulonné des rails, renversé un kiosque de presse allemande, incendié un dépôt de paille, dérobé des tampons dans les mairies, fabriqué des faux papiers, caché des fugitifs.

Et c'est pour cela, pour leur patriotisme, que les uns après les autres, ils ont été arrêtés, emprisonnés, interrogés, torturés. Entre 1942 et 1944, les fusillés de Belle-Beille sont tous descendus d'un camion, les mains liées derrière le dos. Ils ont été attachés un par un au poteau. Presque tous ont refusé d'avoir les yeux bandés.

Ces hommes-là, n'ont reçu pour leur sacrifice ni titre ni ruban. L'honneur pour eux ne tenait pas dans une médaille. L'honneur tenait dans les actes et dans le mobile de leurs actes.

Leur sacrifice était énorme, le cadeau qu'ils nous ont fait somptueux. Ils nous ont gagné 75 ans de Paix ! Mais ils nous ont surtout donné un exemple bouleversant de civisme et de citoyenneté. Les oublier serait un déni.

Alors, tous les ans nous venons ici saluer leur bravoure, parce qu'il serait impossible pour des Angevins, de passer indifférents près de cet étang, de vivre inconscients, oublieux de leur histoire, de notre histoire : celle de la France, celle du pays de la Liberté !

Hélène Cabrillac

Les réductions d'impôts

LES DONS (COTISATIONS, DONS EN ESPECE, DEPENSES DES BENEVOLES)

Les cotisations

la cotisation est une somme d'argent versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'organisme. Elle contribue au fonctionnement de l'association.

A l'ANFFRMFA, les montants des cotisations annuelles sont de 32 € (normale), 50€ (de soutien), 100€ (collectives).

Le montant de la réduction d'impôts est, pour un particulier, de 66 % du montant de la cotisation dans la limite de 20% du revenu imposable.

Ce reçu fiscal à conserver 3 ans n'est plus à joindre à la déclaration. L'administration fiscale peut le réclamer. En 2020, les déclarations les dates fixées annuellement pour la déclaration en ligne sont le 4 juin (départements de 01 à 19), le 8 juin (20 à 54) et le 11juin (55 à 97). les déclarations papiers sont à faire avant le 12 juin minuit.

Les dons en espèces

Ce sont les sommes versées en plus des cotisations annuelles. Elles bénéficient des mêmes réductions d'impôts que les cotisations , 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les dépenses engagées par les adhérents pour l'association.

Les dépenses qui ne sont pas directement remboursées par l'association sont considérées comme des dons lorsque les bénévoles renoncent à leur remboursement. Dans tous les cas, ils doivent être justifiés par des pièces comptables (exemples : billets de train, factures de gerbes, notes d'essence, péages...)

Les frais kilométriques pour 2019 sont fixés à 0,319€ par km pour les véhicules automobiles et à 0,124€ pour les vélomoteurs, scooters et motos. L'association conserve la déclaration au remboursement de frais et les pièces justificatives des frais engagés. Le bénévole doit joindre à sa déclaration de revenus le justificatif de l'abandon de créance. Ces frais engagés par les bénévoles bénéficient des réductions comme les cotisations et dons en espèces.

A noter que les dons effectués par les entreprises bénéficient aussi d'une réduction d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés de 60% du montant des dons dans la limite de 10 000€ ou de 0,5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevés

LES DONATIONS ET LEGS

Notre association peut recevoir des donations ou des legs. Les donations ou legs doivent être déclarés au préfet du département du siège de l'association. S'il s'agit d'un legs, c'est le notaire chargé du règlement de la succession qui effectue la déclaration après avoir informé l'association bénéficiaire. S'il s'agit d'une donation, c'est notre association bénéficiaire qui effectue les démarches.

La fiscalité appliquée varie selon que l'association est déclarée ou non d'utilité publique

Si les dons des personnes physiques ou morales dépassent 153 000€, l'association doit faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes et publier ses comptes au JOAFE et les transmettre les documents à la DIFA.

Naturellement, comme nous l'avons fait pour le legs Pierrain, l'association respecte les volontés du donateur et publie le détail des sommes versées pour ses adhérents.

Jean Darracq

NOTRE PRÉSENCE SUR INTERNET

Notre site internet

familles-de-fusilles.com

Contact : anffrmfa@gmail.com

Notre page Facebook

@FusillesResistance

contact : jacques.j.david@wanadoo.fr

Notre compte Instagram

anffmrfa

contact : hvally.redac@gmail.com

CPPAP : 0709 A 07017 - Directrice de la publication : Denise BAILLY-MICHELS - Imprimerie LNI - 92635 Genevilliers cedex